RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LiSoTop 500 Hydrofuge & Oléofuge

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Hydrofuge & Oléofuge

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LiSoChem SRL
Rue de Le Mesnil 34
5670 Viroinval Belgium
Téléphone: +32 (0)60 490 190

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: Xi - Irritant
Phrases R:
Irritant pour les yeux et la peau.

Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Toxicité pour la reproduction: Repr. 1B
Mentions de danger:
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes: GHS07-GHS08

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique
Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux.

Composants dangereux

Nº CE	Substance	Quantité
Nº CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
Nº Index	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	
Nº REACH		
	Polymère Fluoré	< 5 %
	C - Corrosif R35	
	Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H314 H318	
	Mélange Silane/Siloxane	< 1 %
	Repr. Cat. 3, Xi - Irritant R63-41	
	Repr. 1B, Eye Dam. 1; H360Df H318	

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas de malaise consulter un médecin.
Aucune mesure particulière.

Après inhalation
Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.
Rincer la bouche et le nez avec de l'eau.
En cas de troubles, demander l'aide d'un médecin.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion
Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut nuire au foetus. Susceptible de nuire à la fertilité.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

Moyens d'extinction appropriés

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Mousse, gaz carbonique (CO2), poudre chimique, eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :
Hydrocarbures, monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2) et oxydes d'azote (NOx).
gaz/vapeurs irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une ventilation adéquate.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Protéger de la chaleur.
Préserver du gel.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des acides forts et des oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (D): 12

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Revêtement du béton

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Donnée non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Gants en néoprène, butyle ou nitrile
Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Transparent à jaunâtre
Odeur:	Inodore
pH-Valeur (à 20 °C):	4.5 à 6.5

Modification d'état

Point de fusion:	Env. 0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Env. 100 °C
Point d'éclair:	n.a.
Limite inférieure d'explosivité:	n.a.
Limite supérieure d'explosivité:	
Température d'inflammation:	n.a.
Densité (à 20 °C):	> 1 g/cm³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Partiellement miscible

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.
Réaction fortement exothermique avec les acides.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

10.5. Matières incompatibles

des acides forts et des oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:
Hydrocarbures , Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).
Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Absence de données toxicologiques.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Données empiriques sur l'action sur l'homme

L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastrointestinales.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Un changement de pH devient possible au contact de l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Peut être évacué sur décharges après traitement chimique et physique, si les réglementations locales le permettent.
Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID); Transport maritime (IMDG); Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR); Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.4. Groupe d'emballage:
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.5. Dangers pour l'environnement
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de tran
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de tran
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de tran
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Nº ONU/ID:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de tran
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Information supplémentaire

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV):	0 %

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC = Code International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
CAS = Chemical Abstract Service
EN = European norm
ISO = International Organization for Standardization
VOC = Volatile organic compound
STOT SE = Specific target organ toxicity single exposure
STOT RE = Specific target organ toxicity repeated exposure
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative
bw = body weight
LD = Lethal dose
LC = Lethal concentration
EC = Effect concentration
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

35	Provoque des graves brûlures.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l`utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.
Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.
Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.
Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.
(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com